



## Piscine sous garantie non prise en charge. Travaux

-----  
Par Edenskiff

Bonjour,

Ma piscine est encore sous garantie. Le Pisciniste avec lequel je suis en litige refuse de répondre à mon appel de détresse suite à une fuite importante de ma piscine. Puis-je entamer les travaux de réparation par un autre Pisciniste avant de lancer une procédure juridique ?

Par avance merci de vos réponses.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

De quelle garantie s'agit-il ?

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2958[ur]

Faire des réparations avant d'avoir eu une quelconque réponse de celui qui vous doit la garantie est éminemment risqué.